



Saisie huissier chez un tiers chez qui je ne vie plus depuis 4ans

Par **Purplepuce**, le 12/06/2016 à 00:57

Bonjour,

Suite à un non paiement des factures scolaire de ma fille dans le département 92 de 2012 à 2014, ma grand mère chez qui j'etais hébergée à l'époque reçoit une lettre de saisie d'huissier du tresor public pour la fin du mois à mon nom bien sûr.

Sachant que je ne vie plus chez elle depuis novembre 2012 et que j'ai déclaré mes impôts sur le revenu et taxe habitations à mes différentes adresse depuis...

Donc je voulais savoir ce que je pourrais faire car la dette est de 1000 euros et je gagne 900 euros par mois mi pole emploi mi salaire...

Ma grand mère a peur car en date du 27 juin jour de saisie en sa présence ou non, elle sera en vacance...

Merci besoin de votre aide avant que j'appelle l'huissier lundi...

Par **youris**, le 12/06/2016 à 10:06

Bonjour,

Vous informez l'huissier de votre nouvelle adresse afin qu'il laisse votre grand mère en dehors de la procédure.

Salutations

Par **fabrice58**, le 12/06/2016 à 10:32

Si on en est au stade de l'huissier, c'est que vous n'avez fait aucun effort pour vous mettre en règle.

Vous devez donc faire ce que vous auriez dû faire dès le début, contactez le service qui a envoyé l'huissier sachant que vos difficultés financières ne concernent pas la collectivité territoriale pour qui le Trésor encaisse l'argent.

Si vous voulez une annulation, il faut contacter cette collectivité sachant qu'il y a peu de chances pour que le trésor vous accorde des délais de paiement.

Par **Purplepuce**, le **13/06/2016** à **13:36**

Ah mais je ne souhaite pas forcément qu'il annule ma dette juste qu'il n'aille pas ennuyer ma grand mère et ma grand mère n'a jamais reçu ces fameuse relance sinon j'aurai fais le nécessaire avant...

Par **youris**, le **13/06/2016** à **14:09**

votre grand-mère ne vous a peut-être tenu informé de tous les courriers vous concernant;

Par **Purplepuce**, le **13/06/2016** à **14:14**

C'est régler je Vois remercie